Devoirs

Par le Dr Taha Hussein

Kawkab al-Sharq, 29/6/1933

Voici les devoirs que Son Éminence le Professeur al-Maraghi a consignés dans sa lettre au vice-président du Conseil, au nom de la Société pour la Défense de l'Islam, réclamant que le gouvernement protège tous les Égyptiens contre l'agression de ces organismes étrangers qui se livrent à l'œuvre missionnaire. Il ne fait aucun doute que l'éminent professeur a admirablement réussi dans sa lettre, mettant chaque chose à sa place, restituant chaque affaire à sa juste mesure, et déployant une franchise qui ne laisse aucune voie à l'obscurité, ni aucun chemin à l'interprétation forcée, ainsi qu'une fermeté qu'on ne saurait taxer de faiblesse ou de tiédeur. Et le professeur ne parle pas pour lui seul, mais parle pour lui-même et pour la société qui l'a choisi pour chef. Et il parle pour tous les Égyptiens, quelles que soient leurs inclinations et leurs doctrines, et quelles que soient leurs religions et leurs sectes.

Et la première chose dont le professeur mérite d'être félicité, c'est d'avoir élevé cette cause au-dessus d'une affaire confessionnelle, propre à une faction plutôt qu'à une autre, revendiquée par certains Égyptiens plutôt que par d'autres, et d'en avoir fait une cause purement égyptienne, que l'Égypte elle-même défend face à l'étranger qui l'envahit sur son propre sol, et qui attente à ses institutions et à ses croyances.

Car le professeur, et derrière lui la Société pour la Défense de l'Islam, ne défend pas l'islam seul, mais défend aussi le christianisme — bien plus, il défend la liberté égyptienne tout entière. Et les savants de l'islam ne pouvaient suivre d'autre voie, ni parler sur un autre ton, car leur foi leur impose de défendre la liberté d'opinion, et leur foi leur impose de rechercher le vrai en tout ce qu'ils disent et font. Et le vrai est que l'islam est la religion de l'État, et la religion de la majorité des Égyptiens, si bien que tous les Égyptiens doivent le protéger, et que le gouvernement doit être le premier à le protéger. Et le vrai est que le christianisme est la religion d'une communauté d'Égyptiens, et que l'Église copte est une manifestation de la gloire égyptienne enracinée de longue date, si bien que tous les Égyptiens doivent la protéger, et que le gouvernement doit être le premier à se lever pour la protéger. Et le vrai est qu'il n'y a nulle contrainte en religion, si bien que tous les Égyptiens doivent protéger toute religion établie en Égypte contre la contrainte, quelle qu'en soit la forme. Les religions doivent être protégées contre le

fait que des gens en soient arrachés de force. Et il doit devenir évident pour tous que la contrainte est en elle-même un péché, que la religion abhorre et que la loi abhorre ; et les gouvernements n'ont été fondés que pour l'effacer, y mettre fin, et punir ceux qui la commettent ou y appellent.

Tout cela, la Société pour la Défense de l'Islam le dit ; tout cela, le Conseil des Grands Savants le dit ; et tout cela, nos frères coptes le disent. La question n'est donc pas celle d'une agression contre l'islam seul, mais celle d'une agression contre la liberté humaine, une agression contre la civilisation elle-même, comme l'a indiqué le professeur al-Maraghi dans sa lettre au président du Conseil par intérim. Car si l'œuvre missionnaire est permise, voire louable, chez des peuples sauvages qui n'ont pris aucune part au progrès et n'ont obtenu aucune part de culture, il devient une chose laide et détestable que l'œuvre missionnaire soit prise pour moyen de combattre une civilisation établie, possédant sa propre gloire, sa propre part élevée de progrès, et sa propre influence, profondément ancrée, dans l'affinement du caractère humain.

Le professeur al-Maraghi a signalé tout cela dans sa lettre, et il mérite d'en être félicité ; le peuple mérite de prêter l'oreille à ce qu'il a dit en tout cela ; et le gouvernement mérite de répondre à son appel, et de se lever pour accomplir ces devoirs que la lettre du professeur a énumérés avec une précision, une franchise, une droiture et une rigueur tout à la fois.

Que ces devoirs sont nombreux, et pourtant que faciles, si seulement le gouvernement voulait vraiment s'acquitter de sa tâche avec force et résolution, dans la certitude qu'il n'a pas été fondé pour lui-même, mais établi pour servir la nation où il se trouve. Car il ne fait aucun doute que les lois n'ont pas été promulguées en vain, mais l'ont été pour que les gens soient tenus par les jugements qu'elles contiennent, et que la justice a été instituée pour rendre droit à l'opprimé contre l'oppresseur. Il est donc du droit du professeur al-Maraghi, et du droit de tous, de refuser de se satisfaire, de la part du gouvernement, de simples mesures provisoires, et de lui réclamer qu'il défère effectivement à la justice tout ce qui se découvrira des péchés des missionnaires étrangers. Si l'agression de ces missionnaires avait été le fait de musulmans contre des coptes, ou de coptes contre des musulmans, le gouvernement n'aurait point hésité à appliquer la loi, et à déférer les coupables à la justice, car ces coupables seraient alors des Égyptiens qu'aucun privilège ne protège, et le gouvernement ne se ferait aucun scrupule à les traiter avec sévérité

jusqu'à ce que justice soit rendue.

Et il n'est pas douteux non plus que les ministères des Affaires étrangères et les légations politiques n'ont pas été créés pour être de simples ornements, mais pour réaliser des liens sincères et solides entre les nations et les peuples ; si donc des étrangers en Égypte commettent un forfait, ou perpètrent un péché, et manquent aux devoirs de l'hospitalité, il est du droit du ministère des Affaires étrangères égyptien d'employer son influence politique pour redresser ce tort et corriger cette corruption — et c'est ce que réclame la Société pour la Défense de l'Islam.

Et si les étrangers venaient à outrer l'agression, à dépasser les devoirs de l'hospitalité et à violer les sanctuaires du pays où ils vivent, il incomberait alors au gouvernement, pour sa propre dignité et celle de la nation, de les en empêcher et de leur en couper le chemin, et de fermer leurs instituts et leurs écoles partout où il serait prouvé qu'ils en font des instruments de péché et de crime. C'est ce que réclame le professeur al-Maraghi, et la Société pour la Défense de l'Islam l'appuie en cela, et tous les Égyptiens appuient la Société.

Et il est du devoir du gouvernement de ne dépenser l'argent du peuple que dans ce qui profite au peuple ; si donc il est prouvé que les étrangers que le gouvernement rétribue avec l'argent du peuple lui font du tort et l'agressent, c'est un péché que le gouvernement persiste à les subventionner, qu'il ne cesse pas de leur verser les sommes qu'il leur accorde, qu'il ne leur réclame pas ce dont il les a exemptés en fait d'argent, et qu'il ne leur redemande pas les impôts dont il les a déchargés. C'est ce que réclame le professeur al-Maraghi, et la Société pour la Défense de l'Islam l'appuie en cela, et tous les Égyptiens appuient la Société.

Et qu'il en soit dit de même de cette terre que le gouvernement accorde aux étrangers sans contrepartie, ou pour un prix dérisoire, à condition qu'ils y élèvent des écoles et des instituts utiles ; si au contraire ils y élèvent des instituts et des écoles qui nuisent plutôt qu'ils ne profitent, qui corrompent plutôt qu'ils n'améliorent, alors cette terre doit leur être reprise.

Et qu'il en soit dit de même de ces privilèges accordés aux hommes de religion étrangers, qui leur permettent de voyager sans frais : il est du devoir du gouvernement d'abolir ces privilèges s'il est prouvé que ces gens ne voyagent pas pour répandre le bien et prescrire ce qui est

convenable, mais voyagent pour répandre le mal et prescrire ce qui est corrompu.

Et nul ne saurait dénier à quelque État digne de ce nom le droit de promulguer les lois qui lui permettent de surveiller tout ce qui se passe sur son sol, afin d'en prévenir le mal, d'en repousser la nuisance, et d'en protéger le peuple des effets. C'est ce que réclame le professeur al-Maraghi, et tous les Égyptiens le réclament avec lui. Et ils ne demandent rien d'excessif, et n'imposent au gouvernement rien de difficile ; ils ne lui demandent que le plus aisé de ce que les gouvernements doivent accomplir. Ce qui est véritablement étrange, c'est que le gouvernement attende qu'on le lui demande pour agir ainsi, au lieu de s'y employer seul et de son propre mouvement, sans avoir besoin qu'on le lui rappelle ou qu'on l'y invite.

Le peuple égyptien tout entier s'est levé pour accomplir ce qu'il se doit à lui-même, à sa propre dignité, à la liberté humaine, et à la civilisation humaine ; et le peuple égyptien tout entier a dit, en cela, la parole de vérité, où il n'est ni ambiguïté ni obscurité. Que Dieu guide donc le gouvernement de l'Égypte à se lever pour accomplir son devoir, comme l'Égypte s'est levée pour accomplir le sien.